

**A propos de 'mono' en japonais : considérations
sémantico-référentielles dans une approche contrastive
avec le mot "chose"**

Jean Bazantay

► **To cite this version:**

Jean Bazantay. A propos de 'mono' en japonais : considérations sémantico-référentielles dans une approche contrastive avec le mot "chose". Scolia, Université des sciences humaines Strasbourg, 2012, Questions de sémantique nominale. hal-01299831

HAL Id: hal-01299831

<https://hal-inalco.archives-ouvertes.fr/hal-01299831>

Submitted on 2 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

À propos de *mono* en japonais : considérations sémantico-référentielles dans une approche contrastive avec le mot *chose*¹

Jean BAZANTAY

Université de Bordeaux 3, ERSSàB UMR 5263

jean.bazantay@univ-orleans.fr

Introduction

Le mot *mono* appartient au vocabulaire fondamental du japonais. Il peut être utilisé comme substantif « plein » pour désigner une chose, un objet ou comme « nom formel » (*keishiki meishi*) à des fins de nominalisation ou pour exprimer diverses modalités. Cette dualité renvoie à la double dimension de la notion même de nom dont Kleiber (1984 : 81) nous rappelle les deux acceptions :

Il a un sens logique et philosophique de signe qui dénomme les choses de la réalité (en anglais *name*) et une valeur grammaticale, celle de substantif (en anglais *noun*).

Le premier sens renvoie à la notion de dénomination et de référent du signe linguistique alors que le deuxième renvoie à la propriété exclusive des noms substantifs de fonctionner comme sujet ou complément à l'intérieur de la proposition.

S'agissant du nom japonais, Masuoka et Takubo (2008 : 33) précisent qu'il se caractérise par la capacité « d'indiquer le thème de la phrase lorsqu'il est suivi d'une particule thématique, un complément lorsqu'il est suivi d'une particule casuelle ou le prédicat avec la copule »². Comme le rappelle Nakamura-Delloye (2007 : 289), on peut compléter cette définition en disant que le caractère substantif du nom japonais se traduit également par «sa capacité à régir d'autres éléments et sa capacité à être régi».

Si, pour la majorité des mots du lexique japonais, propriétés référentielles et syntaxiques vont de pair sans qu'il soit nécessaire de s'y arrêter, comme nous l'avons mentionné ci-dessus, *mono* présente la particularité de pouvoir être employé pour sa seule fonction grammaticale. Si cet emploi formel (*keishiki meishi* en japonais) a fait l'objet de nombreuses études, l'emploi dénommatif que nous allons prendre pour objet dans cet article a été peu étudié.

1. Le nom substantif *mono*

1.1 Critère distinctif

Suivant la définition du *Dictionnaire de la langue contemporaine* (*Gendai gengo jiten*, 1988 : 336),

¹ Nous remercions Laurence Labrune et Irène Tamba de leurs précieux conseils.

² Sauf mention particulière, les traductions sont de l'auteur de l'article.

le nom substantif se distingue du « nom formel » par la possibilité d'emploi « nu » qui attesterait de la dimension référentielle qu'il possède alors par lui-même. C'est ce contenu sémantique (plus ou moins concret, mais toujours identifiable) qui rend possible son emploi autonome. Nous retiendrons ce critère comme un élément objectif de discrimination entre *mono* « nom substantif » et *mono* « nom formel ».

Signalons par ailleurs que, lorsqu'il est employé dans son sens « plein », *mono* est habituellement transcrit par l'idéogramme 物³ alors qu'il est transcrit avec les syllabaires (もの ou plus rarement むろ) en tant que nom formel. Un certain flou entoure toutefois le recours ou non aux idéogrammes et, malgré sa pertinence, on ne saurait retenir ce critère graphique comme un critère distinctif totalement fiable.

Observons ces deux emplois de *mono* dans les exemples ci-dessous :

- 1) *konna toko ni, mono wo oku n ja nai.*⁴
un tel-endroit-LOC MONO-OBJ poser-le fait de COP⁵+NEG
Il ne faut rien poser ici. (ex. fourni par N. Ishibashi)

- 2) *Kami to kaku mono wo kashite kudasai.*
papier-et écrire-MONO-OBJ prêter+IMP+POLI
Prête-moi du papier et quelque chose pour écrire. (twitter 26638834615713792)

En (1) *mono* est employé « nu » et constitue l'un des compléments du verbe *oku* (poser). La phrase est tout à fait intelligible et nous pouvons donc identifier un emploi substantif. En revanche, en (2) c'est la présence de l'élément déterminant *kaku* (écrire) devant *mono* qui permet d'actualiser le référent et de comprendre que le locuteur demande un stylo (« chose pour écrire »).

Il convient toutefois d'insister sur le fait que ce n'est pas la détermination qui confère en elle-même la propriété de nom formel, mais uniquement le fait qu'il soit impossible de comprendre *mono* sans celle-ci. Un test efficace pour déterminer la nature de *mono* en position déterminée pourra alors consister à examiner la même phrase sans le syntagme déterminant. Si elle reste intelligible (dans le même sens), nous avons affaire au nom substantif ; dans le cas contraire, nous sommes en présence du mot nominal formel.

Le nom formel fonctionne ainsi comme un hôte sémantique dont le contenu doit être précisé. Le problème qui se pose alors est de savoir dans quels cas il est possible d'employer *mono* seul. Autrement dit, quels référents *mono* dénomme-t-il ? Cette exploration est d'autant plus intéressante que, si *mono* est un lexème très fréquemment employé, ses emplois « nus » sont finalement très marginaux.

³ On pourra également le trouver transcrit avec le caractère 者 pour référer à une personne.

⁴ Pour la transcription des mots japonais, nous avons adopté le système Hepburn modifié, plus proche de la prononciation japonaise.

⁵ Tout au long de cet article, l'abréviation COP désigne la copule assertive *da*.

1.2 Quels référents le nom substantif MONO dénomme-t-il ?

Pour répondre à cette question, nous avons observé les emplois de *mono* sur un corpus représentatif de la langue japonaise contemporaine. Pour satisfaire au critère d'emploi « nu », nous nous sommes intéressé aux distributions dans lesquelles *mono* était directement précédé d'une particule (thématique ou casuelle) ou encore d'un signe de ponctuation. Par ailleurs, suivant la définition syntaxique du nom rappelée ci-dessus par Masuoka et Takubo (2008), nous avons recherché des particules casuelles et thématiques en position postposée. Pour cette tâche, nous avons utilisé les outils SAGACE-v3.2 et KOTONOHA⁶ avec leurs corpus respectifs.

Après avoir écarté les doublons et les éléments non pertinents⁷ des résultats bruts, nous avons obtenu un corpus de 366 phrases où *mono* apparaissait comme complément du verbe. L'examen de ce corpus nous a permis de classer les divers référents dans l'un des 8 types (a~h) suivants que nous illustrons d'un exemple :

Type a : Objet matériel

- 3) *sono taiken kara mono wo taisetsu ni atsukau koto wo manabemasu.*
cette expérience-à partir de MONO -OBJ précautionneusement - utiliser-le fait de-OBJ
apprendre+POT+POLI
Une telle expérience nous apprend à faire attention aux choses. (SAGACE)

Type b : Marchandise (produit de l'activité économique, article ayant une valeur marchande, cadeau)

- 4) *chûgoku de mono wo uru no wa, tsukuru koto yori muzukashii.*
Chine-en MONO-OBJ-vendre-le fait de-TH fabriquer-le fait de-par rapport difficile
Il est plus difficile de vendre des produits en Chine que d'en produire. (SAGACE)

Type c : Aliment, boisson

- 5) *watashi wa mono wo tabete iru tokoro wo tanin ni mirareru no ga nigate.*
Je-TH MONO-OBJ manger-en train de-moment étranger-par voir+PASSIF le fait de-SUJ
mal à l'aise COP
Je n'aime pas que l'on me regarde quand je mange. (YC, BCCWJ)

Type d : Existence digne de considération

⁶ SAGACE-v3.2 ; Analyseur de corpus pour langues non flexionnelles, Blin R., TALN 2009, ATALA KOTONOHA, BCCWJ (2009 Monitor version) National Institute for Japanese Language and Linguistics Tachikawa, Japon

⁷ Principalement les expressions idiomatiques.

- 6) *puressha wo mono to mo shinai.*
Pression-*OBJ* MONO -*P-TH* faire+NEG
Ne pas tenir compte de la pression. (SAGACE)

Type e : Parole, pensée, circonstances, choses saisies de manière vague

- 7) *dôbutsu wa mono ga ienai.*
animaux-*TH* MONO-SUJ dire+POT+NEG
Les animaux ne parlent pas. (BCCWJ)

Type f : Connaissance, discipline, fait

- 8) *mono wa iroiro yoku shitte iru.*
MONO-*TH* divers-bien connaître+DUR
Je connais toutes sortes de choses. (SAGACE)

Type g : Texte, œuvre

- 9) *kare wa jibun no tame ni mono wo kaita.*
Il-*TH* soi-*P-pour-P* MONO-*OBJ* écrire+ACC
Il a écrit pour lui-même. (BCCWJ)

Type h : Esprit, fantôme

- 10) *kono tōji no hito wa, mono ni tsukareyasukatta.*
Cette époque-*P-gens-TH* MONO-*par* posséder+PASSIF-facile+PASSE
Les personnes de cette époque étaient facilement possédées. (BCCWJ)

Pour ce dernier type, bien que nous n'ayons rencontré qu'une seule occurrence verbale en composition (*tsuku* : posséder), nous sommes enclin à ne pas remettre en cause la dimension substantielle de *mono* et à avancer des arguments d'ordre diachronique pour expliquer cette faible compositionnalité.

En langue classique, l'emploi du terme *mono* pour référer à des fantômes et autres esprits est bien connu et l'on en trouve encore des traces aujourd'hui dans des mots comme *bakemono* (fantôme) ou *mononoke* (*esprit*). Le recours à ce terme plus vague de *mono* (parfois transcrit plus explicitement avec l'idéogramme du démon 鬼) s'explique par l'aspect effrayant des entités désignées qui aurait conféré à leur simple mention un caractère tabou. Cette relative rareté de *mono* n'est alors que le reflet de nos corpus regroupant des textes appartenant à la langue contemporaine. Signalons au passage que cet emploi de *mono* semble être le résultat d'un figement de l'emploi de « nom passe-partout » à propos duquel Kleiber (1987 : 112) précise pour *chose* :

Le locuteur, quoique percevant ou connaissant le réfèrent, a recours à *chose*, parce qu'il n'en sait pas ou plus le nom qui lui est propre ou parce qu'il ne veut pas, pour une raison ou une autre

(tabous, devinette, etc.), en dévoiler l'identité.

2. Caractéristiques sémantico-référentielles de MONO

Il est difficile de définir le lexème *MONO* sans tomber dans le piège de la circularité. Tout comme *chose* dont il est la traduction française la plus courante, c'est en effet un signe linguistique particulier qui s'éloigne des véritables dénominations en ce qu'il ne comporte aucune indication qualitative qui permette de le rattacher à un signifié unique. Comme nous venons de le voir, il renvoie à une multitude d'entités (parfois assez abstraites) sans pouvoir être attaché à l'une en propre et, par certains aspects, fait figure d'hyperonyme ultime.

À propos de *chose*, Kleiber (1987 : 120) dit qu'il « peut être assimilé à tout ce qui peut fonctionner comme sujet logique ou tout ce dont on peut parler ou encore, ce qui peut être mentionné ; il peut ainsi être comparé aux variables individuelles de la logique des prédicats. » En est-il de même pour *mono* ? Est-il possible de l'employer pour référer à un éventail de « choses » aussi large ?

2.1 MONO-KOTO

Si, comme *chose*, *mono* implique bien l'existence sans fournir d'indication sur ce que sont ces existants, la langue japonaise rend compte d'une perception ontologique dichotomique dans laquelle s'effectue une partition entre deux types de choses : celles relevant de *koto* (référents événementiels) et celles de *mono*. Cette discrimination est observable dans des expressions du type *monogoto ni kejime wo tsukeru* ('régler les choses'), *monogoto ni tonjaku shinai* ('ne pas être attaché aux choses') dans lesquelles le lexème *MONOGOTO*, composé des deux mots *mono* et *koto*, constitue un terme générique supérieur. De ce fait, on comprend que les référents de *mono* formeront un sous-ensemble de l'ensemble des référents du lexème français *CHOSE*.

2.2 Principaux traits sémantiques

Morita (1989 : 433-438) précise que *mono* réfère aux « entités objectives stables appréhendables par les sens ». À partir de cette définition, nous aimerions tenter d'identifier quelques traits essentiels qui pourraient constituer le sémème de *mono* et que nous pourrions confronter pour validation aux référents si divers observés au paragraphe précédent.

2.2.1 [+ discret]

Contrairement à la langue française où le caractère discret ou massif des substantifs se traduit par un marquage spécifique au niveau des déterminants, il n'existe pas de tels marqueurs formels en japonais. Ainsi, si ces notions sont souvent convoquées dans la grammaire française, elles ne le sont pas en grammaire japonaise. D'un point de vue sémantique, la référence à ces notions reste bien entendu pertinente et, comme nous l'avons mentionné plus haut, *mono* se range dans la catégorie des

discrets. Dans la définition de Morita, cela apparaît dans la référence à la notion d' « entité » stable qui engage, dans une vision discontinue de l'univers, la perception d'unités matérielles distinctes et indépendantes de l'activité humaine.

2.2.2 [+ concret]

En second lieu, la notion d'existence objective renvoie à la dimension concrète qui serait attestée par la perception sensorielle (par au moins un sens). Teramura (1981 : 747-754) avait également fait référence aux cinq sens pour définir les choses concrètes qui constituent la première acception de *mono*. Si le toucher, puis la vue sont les sens les plus immédiatement convoqués pour attester de l'existence matérielle d'une chose, l'ouïe, l'odorat ou le goût sont moins naturels. Néanmoins, selon cette définition, un son⁸, une odeur ou un goût peuvent tout à fait constituer des référents de *mono*. Une simple recherche sur Internet permet de le vérifier partiellement⁹ :

11) *shizukesa no naka ni kikoete kuru mono.*

silence-P-dans-P entendre- MONO

Ce que l'on entend dans le silence. (www.koukokuji.com/sermon/pg292.html, déc. 2011)

On associe souvent *mono* à la notion de « matérialité » qui renvoie à la dimension physique, « palpable » des choses. Ce concept semble quelque peu réducteur par rapport à la notion de « concret » qui recouvre donc une perception objective plus large (goût, ouïe et éventuellement odorat) et explique peut-être certaines méprises ou idées préconçues relatives aux référents de *mono*. Malgré tout, on pourra opposer que certains référents observés précédemment (types d, e, f) se classent indubitablement dans le domaine de l'abstrait. Nous proposerons plus loin une hypothèse pour rendre compte de cette singularité.

2.2.3 [+ stable]

Un troisième trait constitutif est celui de constance, de stabilité que Morita (1989 : 433) nuance en précisant qu'il arrive que les référents désignés par « *mono* naissent ou disparaissent mais que *mono* désigne à l'origine des objets ayant une forme stable ». C'est probablement en ce sens que *mono* se distingue le plus nettement de *koto* que Morita (ibid.) définit comme suit :

KOTO désigne fondamentalement les phénomènes ou les situations qui naissent et se transforment dans leurs rapports avec l'homme ainsi que les entités abstraites formées par la pensée ou l'expression.

Cette différence ontologique trouve une traduction langagière dans le fait que « *mono* désigne des objets que l'on peut décrire avec un nom ou un GN alors que ce que désigne *koto* ne peut être

⁸ Kunihiro (1982) cite l'exemple : *fue no oto to iu mono* ('le son d'une flûte').

⁹ À ce jour, nous n'avons pas pu identifier d'occurrence où *mono* référerait objectivement à une odeur ou à un parfum.

approché que par des phrases » (Hiromatsu -1975- cité par Teramura, 1981 : 84). La dimension évanescence des empreintes olfactives explique alors peut-être la difficulté d'utiliser *mono* pour y référer. Quoiqu'il en soit, la prise en compte des entités abstraites formées par la pensée ou l'expression dans le champ des référents de *koto* n'est pas sans susciter certaines interrogations si l'on songe par exemple à l'expression *mono wo kangaeru* ('réfléchir aux choses') qui indiquerait que l'objet de l'acte de pensée serait plutôt à ranger du côté de *mono*.

Teramura (1981) cite d'autres exemples de termes abstraits qui entrent dans l'aire des référents de *mono* (*kimajimesa* : le sérieux, *tabi* : voyage, *taido* : attitude, *irokoizata* : choses de l'amour) et qui montrent bien que la frontière entre les concepts *mono* et *koto* est plus ténue qu'il n'y paraît. Il explique alors ces emplois en invoquant la dimension concrète dont sont empreints ces termes. Par un processus de type métonymique, *mono* pourrait ainsi référer à des choses ayant une existence concrète sur le plan psychologique ou être des entités concrètes psychologiques.

2.2.4 [+ inanimé]

Examinons maintenant la question de la distinction *animé / inanimé* qui constitue un trait définitoire du mot français *chose*. En effet, les traits sémantiques retenus ci-dessus n'excluent pas qu'un être vivant (animal ou être humain) puisse faire partie des référents de *mono* et l'on rencontre effectivement des situations comme dans l'exemple ci-dessous où l'on réfère à un individu en employant *mono*, notamment dans les cas de formulations modestes :

- 12) *boirâ no tenken ni kakari no mono o ikasemasu*
chaudière-P-vérification-pour préposé-P- MONO -OBJ aller+FACT+POLI
Je vous envoie quelqu'un pour vérifier la chaudière. (BCCWJ)

Néanmoins, le procédé d'expression de la modestie reposant sur un rabaissement et une déshumanisation du référent pour l'envisager comme une chose, on peut considérer que le vivant n'est pas inclus dans le sens « prototypique » de *mono* et que ces emplois se réalisent finalement dans le cadre de l'opposition classique *mono / hito* (personne). L'expression suivante confirme que *hito* (personne) et *mono* appartiennent bien à deux catégories distinctes :

- 13) *hito o mono atsukai-suru.*
personne-OBJ MONO -traiter comme
Traiter les gens comme des choses.

Ceci est enfin corroboré par le fait que *mono* ne peut jamais désigner une personne lorsqu'il est employé « nu ». Dans ses emplois dévaluatifs, il est en effet toujours précédé d'un syntagme déterminant¹⁰.

¹⁰ Ce travail prenant pour objet la langue contemporaine, nous ne poursuivrons pas plus avant cette investigation

2.2.5 [+ indéterminé]

L'indétermination peut être considérée comme un autre trait significatif de *mono*. Toutefois, comme dans notre définition même du nom substantiel, nous avons postulé le critère de la possibilité d'emploi autonome (sans être précédé d'un syntagme déterminant) cette constatation peut paraître tautologique.

« L'indiscernabilité descriptive » évoquée par Kleiber (1987 : 111) au sujet du mot *chose*, s'applique néanmoins parfaitement au terme *mono*. Même dans son emploi substantiel, c'est le contexte qui précise l'objet ou, plus fréquemment, la catégorie d'objets en question et cette multiplicité des référents possibles (qui se traduit souvent par le recours au pluriel dans la traduction française¹¹) donne également à *mono* des allures de terme générique, indéterminé par nature. L'indétermination n'est pas celle d'un individu dans une même classe dont une manifestation est en français le recours à un article indéfini, mais concerne la classe même du référent qui n'est caractérisé que par des traits sémantiques très larges.

Pour Kamata (1995 : 100), cette indétermination constitue d'ailleurs la caractéristique principale de *mono* et explique la possibilité d'énoncés du type *mono wo iu* ('dire des choses') ou *mono wo kangaeru* ('réfléchir aux choses') dont on pourrait penser que le prédicat réclame plutôt un argument de type *koto*. Elle attire en effet l'attention sur le fait que :

Pour désigner quelque chose de vague et d'indéterminé sans complément, on utilise *mono* quelle que soit la nature du référent. (...) Ce n'est qu'une fois actualisé par un déterminant que *mono* se range parmi les objets concrets (*oishii mono* : 'aliment délicieux') ou les choses abstraites (*hanshakaiteki na mono* : 'comportement asocial') . (Kamata, 1995 : 102)

L'importance du contexte pour « actualiser » certains emplois de *mono* s'impose immédiatement lors de l'examen du corpus. C'est l'environnement phrastique (le verbe dans la majorité des cas, mais aussi les autres compléments) qui souvent permet de préciser le référent de *mono*. Ainsi, même dans certains emplois identifiés syntaxiquement comme substantiels, *mono* se distingue donc des autres noms substantifs par une valeur dénominative faible. Examinons quelques exemples :

- 14) *Kicchin kauntâ ga mono de afureru.*
comptoir de cuisine-SUJ MONO-P déborder
Le bar de la cuisine déborde d'ustensiles. (SAGACE)

La nature du lieu (cuisine) délimite une catégorie de référents possibles (vaisselle, ustensiles de cuisine, courses, etc.) mais, en l'absence d'informations complémentaires, il est malheureusement impossible d'apporter plus de précision. L'indétermination porte ainsi non seulement sur le référent

même si dans la langue ancienne *mono* pouvait vraisemblablement référer à des individus.

¹¹ Le nom japonais étant invariable, aucun marquage spécifique ne permet de distinguer formellement le singulier du pluriel. Dans la plupart des cas, le contexte permet toutefois de lever toute ambiguïté.

lui-même, mais également sur sa nature :

- 15) *kaidan ni mono wo okanai de kudasai.*
escalier-sur MONO -OBJ poser+NEG+IMP+POLI

Merci de ne pas laisser d'objet dans l'escalier. (<http://okinawa.sumai.in/tintai/siori/index>, déc. 2011)

Ici le contenu de *mono* est précisé par le lieu (escalier) et le verbe *oku* (poser, laisser) combinés à des connaissances pragmatiques. En effet, tout objet n'est pas susceptible de remplir ces conditions. Il y a par exemple une première contrainte de taille. Le verbe transitif *poser* suggère quant à lui l'intentionnalité et un certain lien logique entre l'objet et le lieu qui excluent de pouvoir envisager que *mono* réfère ici à un stylo, un portefeuille ou une tasse de café par exemple (qui seraient en revanche compatibles avec le verbe *otosu* : faire tomber). Enfin, le lecteur comprend immédiatement qu'il s'agit d'une consigne régissant l'usage d'un lieu public et, par expérience, il peut immédiatement saisir de quel type d'objet il est question. Mais, là-encore *mono* peut-être associé à une pluralité de référents.

Les stéréotypes universels de la scène de ménage à laquelle renvoient les mots *otto* (mari) et *nageru* (lancer) nous permettent d'imaginer aisément la nature des choses en question dans l'exemple (16) :

- 16) *te atari shidai, otto ni mono wo nage-tsuketa.*
sous la main- qui tombe mari-LOC MONO-OBJ lancer+PASSE

Elle lançait à la tête de son mari tout ce qui lui tombait sous la main. (BCCWJ)

Considérons maintenant l'expression suivante dans laquelle *mono* a une force référentielle atténuée :

- 17) *mono ni shûchaku shinai.*
MONO -à être attaché+NEG

Ne pas être attaché aux choses.

Le mot verbal construit à partir de *shûchaku* (attachement opiniâtre) peut se combiner avec des concepts concrets ou abstraits. Nos dictionnaires de référence (cf. bibliographie) signalent ainsi les emplois suivants :

furui shikitari ni shûchaku suru.
vieille-coutume-à être attaché

Etre attaché aux anciennes coutumes.

chii ni wa shûchaku shinai.
position-à être attaché+NEG

Ne pas être attaché à son rang.

Or en (17), *mono* vient restreindre le champ sémantique des compléments possibles de *shûchaku suru* en l'actualisant nettement dans le domaine des objets concrets. L'expression signifiera clairement « être détaché des biens matériels ». Même si *mono* peut parfois référer à des entités abstraites, on voit qu'intrinsèquement il se place plutôt du côté des objets concrets. On peut également comprendre de la même manière le fonctionnement de *mono* dans l'exemple suivant :

- 18) *shikashi, chûgoku de mono wo uru no wa tsukuru koto yori muzukashii.*
 mais, Chine-en MONO-OBJ vendre-le fait de-TH fabriquer-le fait de- par rapport difficile
 Mais, même en Chine, il est plus difficile de vendre des produits que d'en fabriquer.

(SAGACE)

Le mot verbal *uru* (vendre), qui peut tout à fait s'envisager pour des biens immatériels (services, etc.), est ici envisagé sous l'angle du bien matériel. Par contre, dans les deux exemples ci-dessous, c'est clairement le verbe qui permet de comprendre le sens de *mono* :

- 19) *kojiki ni mono wo megumu.*
 mendiant-à MONO -OBJ faire l'aumône
 Faire l'aumône à un mendiant. (BCCWJ)
- 20) *chichi wa hito kara mono wo osowaru to iu koto wo shiranai yô desu.*
 père-TH personne-de MONO-OBJ apprendre le fait de-OBJ savoir+NEG+semble COP+POLI
 Mon père ne semble pas savoir ce que c'est que d'apprendre quelque chose d'autrui. (YC, BCCWJ)

Enfin, en (21), c'est le contexte (la phrase dans son ensemble) qui permet de traduire sans hésitation *mono* par « aliments » qui conserve toutefois, à titre de trace, son sens premier d'entité matérielle. L'action de manger est ici décrite comme le processus physique de déplacement d'un corps vers la bouche :

- 21) *mono ga kuchi ni todoku koro ni wa, kono hidari te wa kuchi wo otte imasu.*
 MONO -SUJ bouche-LOC parvenir-moment-au cette-gauche-main-TH bouche-OBJ recouvrir+DUR
 Au moment où les aliments atteignent la bouche, la main gauche vient la cacher. (BCCWJ)

Cette contrainte de l'indétermination peut être vérifiée en observant que *mono* peut difficilement être employé pour des référents déjà identifiés. Ainsi la reprise anaphorique suivante est impossible :

- 22) **kuruma wo kaimashita. kono mono wa....*
 voiture-ACC acheter+PASSE. Cette-chose-TH
 *J'ai acheté une voiture. Cette chose...

Les emplois de *mono* renvoient à des situations particulières d'indétermination où le locuteur n'a

pas identifié une occurrence spatio-temporellement délimitée et ne peut donc dire ce que c'est. Pour ces raisons, Agetsuma (1992 : 8) qualifie *mono* de « nom générique pour les choses en contexte ».

2.3 Généricité

En l'absence de marque formelle du pluriel en japonais, il est parfois difficile de déterminer si *mono* renvoie à un référent singulier ou à une pluralité d'objets quand l'environnement phrastique n'est pas explicite. Si la dimension générique (*sōshō*) de *mono* rappelée ci-dessus par Agetsuma (1992) est néanmoins incontestable, il semble tout de même nécessaire d'apporter quelques précisions sur le fonctionnement de cette généricité. En effet, contrairement à d'autres termes génériques (poisson, mammifère, etc.) qui dénomment des classes stables, naturelles et homogènes, *mono* ne dénomme pas une classe naturelle. Ses référents peuvent être très hétérogènes et ne partager entre eux que quelques traits sémantiques très généraux. Ainsi, dans l'exemple *mado kara mono ga ochite kita* ('quelque chose est tombé par la fenêtre'), la chose en question peut être de nature très diverse et, si nous mettons de côté les critères d'ordre pragmatique (type d'objets susceptibles de tomber par la fenêtre), seule sa matérialité est attestée.

Mono ne renvoie pas non plus à un ensemble stable de référents. Pour s'en convaincre, comparons l'exemple *nanika sugu taberareru mono ga arimasuka* ('Est-ce qu'il y a quelque chose de prêt à manger?') avec le précédent. Dans cet exemple, *mono* joue le rôle de terme générique pour tous les aliments. D'autre part, dans la phrase *kaku mono wo kashite kudasai*. ('Prête-moi quelque chose pour écrire'), *mono* est un terme générique qui recouvre tous les objets susceptibles d'être utilisés pour écrire (stylo à bille, à plume, crayon, etc.).

Pour caractériser la puissance et le caractère sémantique vague et général du mot *chose*, Kleiber (1987) avait utilisé l'expression de « mot-caméléon ». Cette appellation imagée nous semble particulièrement adaptée pour exprimer la mutabilité du mot générique *mono* en fonction de son environnement (syntagme déterminant ou prédicat verbal). *Mono* fonctionne alors comme un support matériel discret d'objets délimités par le verbe.

La notion de généricité suggère évidemment des relations d'hyponymie avec *MONO* comme terme superordonné et le reflet de cette position élevée de *mono* dans cette organisation hiérarchisée du lexique serait son sémème pauvre (parfois proche de zéro). Néanmoins l'impossibilité de la reprise anaphorique signalée en (22) montre que, contrairement à *véhicule* par exemple, *mono* n'est pas un véritable hyperonyme de *voiture*.

3. Contraintes syntaxico-sémantiques¹²

Bien que, dans la langue japonaise, le nom ne réclame pas de déterminant pour s'intégrer dans la phrase, nous avons vu que les emplois « nus » de *mono* restaient limités. Avant de présenter quelques

¹² Les tests utilisés tout au long de la démonstration sont très largement inspirés de Kleiber (1987 et 1994) et transposés au japonais.

pistes d'explication de ce comportement, examinons quelques exemples :

- 23) ? *asoko ni mono ga arimasu.*
là-bas-LOC MONO-SUJ exister+POLI
Il y a une chose là-bas.
- 24) *asoko ni kuroi/iroiro na mono ga arimasu.*
là-bas-LOC noir/divers- MONO -SUJ avoir+POLI
Il y a une chose noire/ toutes sortes de choses là-bas.
- 25) ? *mono desu.*
MONO COP
C'est une chose.
- 26) *rippa na mono desu.*
magnifique MONO COP+POLI
C'est une chose magnifique.

Lorsque, comme en (23) et (25), *mono* est employé « nu » avec le verbe d'existence *aru* ou la copule *desu*, les énoncés sont difficilement acceptables. En revanche, quand il est précédé d'un élément déterminant comme en (24) et (26), ils deviennent tout à fait corrects. Ces observations tendent à montrer que *mono* réclame une détermination minimale quand il est employé dans des phrases construites avec un mot verbal d'existence ou la copule (il partage d'ailleurs cette particularité avec d'autres termes génériques comme *koto* ou *basho* : endroit). C'est parce qu'il dénomme des référents indéterminés envisagés dans une pluralité générique que *mono* a besoin d'être accompagné d'un déterminant pour générer une actualisation référentielle. Au paragraphe précédent, en soulignant que *mono* était « par essence indéterminé », nous postulons *de facto* la nécessité d'une détermination minimale pour générer des références actualisées.

Si la détermination semble constituer le cadre privilégié d'emploi de *mono*, on observe néanmoins quelques limitations avec les déictiques *kono*, *sono* et *ano*¹³ qui ne peuvent précéder directement *mono*¹⁴. En revanche les séquences [*kono* / *sono* / *ano* + adjectif + MONO] sont tout à fait possibles.

- 27) ? *sono mono wo kaimashita.*
ce-MONO-OBJ acheter+PASSE
J'ai acheté cette chose.
- 28) *sono kuroi mono wo kaimashita.*
ce- MONO-noir-OBJ acheter+PASSE
J'ai acheté cette chose noire.

¹³ Le choix de l'un de ces trois termes qui se traduisent tous par 'ce' est fonction de la situation spatiale de l'objet par rapport au locuteur.

¹⁴ *mono* ne partage pas cette particularité avec *koto* ou *basho*.

(1) *Kono basho de yasumitai.* (j'aimerais me reposer ici.)

(2) *Kono koto wo ooku no hito ni wakatte moritai.* (J'aimerais qu'un grand nombre de personnes le comprennent.)

Par ailleurs, l'énoncé suivant est acceptable :

- 29) *konna mono desu.*
une telle-chose-COP+POLI
C'est une chose comme cela.

Cette situation est assez intrigante compte tenu de la proximité entre les termes des séries *kono*, *sono*, *ano* et *konna*, *sonna*, *anna*. Pourquoi *mono* est-il acceptable après *konna* qui fait figure de variante de *kono* ?

L'impossibilité d'employer *mono* directement après les déterminatifs démonstratifs *kono*, *sono* et *ano* rend compte de l'impossibilité de son emploi « nu » comme anaphorique signalée plus haut. Outre l'absence de véritable relation hyperonymique, on peut émettre l'hypothèse que l'isolation référentielle faite par un déictique (ou un geste de la main) équivaut en fait déjà à l'assertion existentielle d'une chose et, pour cette raison, la phrase (27) ou le dialogue (30) prennent un caractère tautologique, voire même contradictoire si l'on se place du point de vue de l'indétermination de *mono*.

- 30) ? *kore wa nan desu ka. mono desu.*
(ceci) quoi COP PF MONO COP+POLI
Qu'est-ce que c'est ? C'est une chose.

En complément de ce que nous avons dit plus haut, on peut également avancer cet argument pour expliquer l'impossibilité d'énoncés du type (23). En tant que verbe d'existence, *aru* engage déjà une vision du monde découpée et, parce qu'il n'apporte aucune précision, l'énoncé devient également tautologique. En revanche, parce que les adjectifs apportent une information nouvelle, (24) est possible. Cela explique également pourquoi (28) est concevable (ici la reprise anaphorique s'accompagne d'un complément d'information).

Pour expliquer la possibilité de (29), Agetsuma (1992) invoque la dimension sortale des mots de la série *konna/sonna/anna* qui vient s'ajouter à leur fonction purement déictique. Avec ces mots, le référent n'est pas un objet unique, mais un ensemble d'objets partageant une même propriété. Ainsi, contrairement aux démonstratifs de la série *kono/sono/ano* qui renvoient plutôt à un objet unique, les termes de la série *konna/sonna/anna* renvoient par essence à l'ensemble des occurrences de même nature et fonctionnent donc de la même manière qu'une détermination par un adjectif comme '*ôki na mono*' (grosse chose)¹⁵. Signalons que cet emploi s'accompagne souvent d'un jugement appréciatif négatif.

¹⁵ Les syntagmes déterminants *kono yô na /sono yô na/ ano yô na* sont d'ailleurs considérés comme des équivalents de *konna*, *sonna* et *anna* appartenant à un registre plus poli. Sous cet angle, l'exemple (29) serait donc à comprendre comme un cas particulier de tournures en « *~ no yô na mono* ».

Toutefois, l'utilisation de *mono* « nu » n'est pas ressentie comme tautologique si l'entité (ou les entités) isolée(s) est (sont) appréhendée(s) comme non encore dénommée(s) ou classifiée(s). En d'autres termes, si l'indétermination constitutive de *mono* explique que l'on ne puisse pas l'employer dans certains environnements phrastiques qui réclament une précision minimale, elle s'accorderait avec certaines structures sémantiques du prédicat ne réclamant pas de classification du référent. Une illustration de ce phénomène peut être observée dans les phrases ci-dessous empruntées à Agetsuma (1992) :

- 31) **me no mae wo mono ga tôrisugita.*
Yeux-P-devant-LOC MONO-SUJ passer+ACC
Quelque chose est passé devant de mes yeux.
- 32) *me no mae wo mono ga yogitta.*
Yeux-P-devant-espace MONO-SUJ traverser+ACC
Quelque chose a traversé mon champ de vision.

En (31), le verbe *tôrisugiru* (passer) entraîne un déplacement de l'attention sur la nature de l'objet. Dans ce cas-là, *mono* est trop vague et l'énoncé n'est pas satisfaisant. En revanche, le verbe *yogiru* (traverser le champ de vision) se satisfait d'un complément indéterminé. D'un point de vue logique, il faut donc qu'il y ait concordance entre l'indétermination inhérente à la phrase et l'environnement phrastique immédiat de *mono*.

Agetsuma (1992 : 9) poursuit la réflexion en invoquant la notion de « catégorie lexicale requise par la syntaxe » :

Lorsqu'un emplacement syntaxique réclame une catégorie lexicale, le nom substantif doit non seulement appartenir à cette catégorie lexicale, mais aussi posséder un concept supplémentaire quel qu'il soit.

- 33) *kyô no asagohan ni tamago yaki wo tabeta.*
Aujourd'hui-P-petit-déjeuner-pour omelette-OBJ manger+PASSE
Pour le petit-déjeuner, j'ai mangé une omelette.
- 34) ? *kyô no asagohan ni tabemono wo tabeta.*
aujourd'hui-P-petit-déjeuner-pour aliment-ACC manger+PASSE
Pour le petit-déjeuner, j'ai mangé un aliment.

En (33), *tamago yaki* (omelette) remplit les conditions syntaxique et sémantique requises par le prédicat verbal. En revanche, si *tabemono* (aliment) appartient bien à la catégorie lexicale requise par le prédicat *manger*, il ne remplit pas la condition de concept supplémentaire.

4. Requalification de certains emplois « nus »

Dans ce tour d'horizon des emplois substantiels de *mono*, nous avons rencontré certaines occurrences où *mono* avait un référent abstrait, ce qui semble *a priori* contradictoire avec un de ses traits sémantiques essentiels, à savoir sa dimension concrète. Certains linguistes comme Teramura (1981, 1984), Shibata (1976) proposent une explication cognitive (par un processus d'assimilation métonymique, ces objets abstraits seraient appréhendés comme des entités psychologiques concrètes), mais cette thèse n'est pas complètement convaincante.

Nous avons également montré l'importance de l'environnement phrastique ou d'éléments pragmatiques pour actualiser *mono*, signalant donc une force dénominative atténuée. Dans certaines phrases très courtes, c'est clairement le sémantisme du prédicat verbal qui permet d'actualiser *mono*.

Ces quelques éléments nous incitent à émettre l'hypothèse que, dans ces cas particuliers, *mono* ne serait pas employé comme un véritable substantif, mais plutôt comme un complément nécessaire du verbe dépourvu de véritable force dénominative. Pour les verbes transitifs, la langue japonaise a en effet tendance à réclamer l'expression de l'objet là où le français tolère l'omission¹⁴. Dans cette hypothèse, *mono* aurait alors un rôle que l'on pourrait qualifier d'« explétif¹⁶ ». Nous pouvons la vérifier dans les exemples suivants :

35) *Kôen de mono wo nagenai de kudasai*
 jardin public-LOC MONO-OBJ Lancer+NEG+IMP POLI
 Il est interdit de lancer des objets dans le parc. (SAGACE)

36) *kare wa mono wo iwazu ni sutto chikazui te kita.*
 IL-TH MONO-OBJ dire+NEG-sans doucement s'approcher+PASSE
 Il s'est approché doucement sans rien dire. (SAGACE)

Ici, les verbes *nageru* et *iu* ont deux compléments obligatoires (le sujet et l'objet) et, en l'absence de l'un des deux, la phrase perd tout son sens. Ainsi, dans ces phrases, seule la dimension « nom-noun » de *mono* est requise et *mono* ne désignerait pas de référent particulier. L'expression *mono wo iu* (parler, litt. : dire quelque chose) constitue une autre illustration de ce phénomène. Cet emploi de *mono* est très différent de celui que l'on peut observer dans l'échange suivant :

37) - *Ano hito wa nani wo itta.*
 cette-personne-TH Que-OBJ dire+PASSE
 Qu'est-ce qu'il a dit ?
 - * *mono wo itta.*
 MONO-OBJ dire+PASSE
 Il a dit une chose.

En (37), la question est cette fois orientée sur le contenu des paroles et la réponse « *mono wo itta* »

¹⁴ Par exemple, *manger, fumer, chanter* se traduisent respectivement par *gohan o taberu* (manger du riz) *tabako o suu* (fumer une cigarette), *uta o utau* (chanter une chanson).

¹⁶ Nous empruntons ici la traduction du terme *kyoji* proposée par Momiyama (1991) pour qualifier cet emploi.

est alors inacceptable. Cela prouve que *mono* ne peut référer intrinsèquement à des paroles. Parmi les verbes repérés en composition avec *mono* dans notre corpus, on peut observer ce même emploi « explétif » avec *kangaeru* (réfléchir), *shiru* (savoir), *manabu* (apprendre), *oshieru* (enseigner), *tsutaeru* (transmettre), *kodawaru* (attacher de l'importance).

En composition avec ces verbes, *mono* n'exprimerait finalement pas de concept abstrait (pensée, savoir, discipline) ce qui nous amène à conclure que, contrairement aux critères définitoires du nom substantiel mentionnés en début d'article, le caractère « nu » n'est pas toujours suffisant pour en identifier un emploi. Il faudrait le compléter par la possibilité d'emploi autonome que l'on pourrait vérifier en examinant la compositionnalité avec d'autres verbes de sens voisins.

Perspectives

Dans cet article, nous nous sommes intéressés à certaines caractéristiques sémantico-référentielles de *mono* dans une approche contrastive avec le mot *chose*. Les emplois de *mono* comme nom substantif ne constituent toutefois qu'une petite partie de ses emplois et il serait intéressant de mener des investigations similaires pour les emplois grammaticalisés.

Parmi ceux-ci, l'utilisation de *mono* dans le prédicat, permettant par un processus de nominalisation de passer d'une phrase à prédicat verbal à une phrase à prédicat nominal, mérite une attention toute particulière compte tenu de ses effets énonciatifs qui ne sont pas sans rappeler certains emplois de *chose* :

38) *Jinsei wa hakanai mono da.*
vie-TH fragile-mono COP
La vie est une chose fragile !

39) *Taishita mon da.*
Important-mon-COP
C'est quelque chose !

40) *Kodomo wa otona no iu koto wo kiku mono da.*
Enfant-TH adulte-SUJ-dire-koto-OBJ écouter-mono-COP
Les enfants doivent écouter les grandes personnes !

On peut également y retrouver des traces des caractéristiques sémantiques de *mono* évoquées plus haut. Ce type de construction établit en effet un mode de relation entre thème et prédicat dans lequel on caractérise le thème de manière assertive en présentant les choses de manière stable par opposition à la nature dynamique des prédicats verbaux. Le passage d'une phrase construite autour d'un prédicat verbal à une phrase à prédicat nominal entraîne une certaine "objectivisation" ou "distanciation" qui modifie le sémantisme de la phrase en conférant au prédicat la stabilité et l'existence autonome propres aux références nominales.

Bibliographie

- AGETSUMA Y. (1991), A Semantic Relation of "mono"'s Original Usage and Formal Usage, *Journal of the Department of Japanese 1*, Sendai, Tohoku University, 2-12.
- AGETSUMA Y. (1992), The Noun "mono", as a Form of Substantive Category, *Journal of the Department of Japanese 2*, Sendai, Tôhoku University, 1-11.
- HIROMATSU W. (1975), mono to koto no sonzai-teki kubetsu, *Risô 509*, Tokyo, Risôsha.
- KAMATA R. (1995), "Mono, koto, no" no meishi wo ukeru yôhō, *Gengo bunka to nihongo kyôiku 9*, Tokyo, Ochanomizu University, 99-111.
- KLEIBER G. (1984), Dénomination et relations dénominales, *Langages 76*, 77-94.
- KLEIBER G. (1987), Mais à quoi sert donc le mot *chose* ? Une situation paradoxale, *Langue Française 73*, 109-128.
- KLEIBER G. (1994), Une leçon de CHOSE : sur le statut sémantico-référentiel du mot CHOSE, *Nominales : essais de sémantique référentielle*, Paris, A Colin.
- SHIBATA T, KUNIHIRO T. (sous la Direction de) (1976, rééd. 2010), *Kotoba no imi 3*, Tokyo, Heibonsha.
- MASUOKA T. & TAKUBO Y. (1992, rééd. 2008¹⁸), *Kiso nihongo bunnô kaitei-ban*, Tokyo, Kuroshio shuppan.
- MOMIYAMA Y. (1991), Shûshokugo wo tomowanai 'mono' no imi-yôhō, *Studies in language and culture 13*, Faculty of language and culture, Nagoya University, 105-118.
- MORITA Y. (1989), *Kiso Nihongo 2*, Tokyo, Kadokawa shoten.
- NAKAMURA-DELLOYE Y. (2007), *Alignement Automatique de Textes, Parallèles Français-Japonais*, Thèse de Doctorat soutenue à Paris Diderot (Paris 7).
- TERAMURA H. (1981), « mono » to « koto », *Mabuchi Kazuo hakashi taikan kinen kokugo-gaku ronshû*, Tokyo, Taishûkan, 75-93.
- TERAMURA H. (1984), *Nihon-go no shintakusu to imi*, Tokyo, Kuroshio shuppan.

Dictionnaires

- Daijirin* (3^{ème} édition), 2007, Tokyo, Sanseidô.
- Gendai gengo jiten*, 1988, Tokyo, Seibidô.
- Kôjien* (4^{ème} édition), 1994, Tokyo, Iwanami Shoten.
- Meikyo Kokugo Jiten*, 2006, Tokyo, Taishûkan Shoten.
- Nihon Kokugo Daijiten (seisenban)*, 2006, Tokyo, Shogakukan.
- Ruigo daijiten*, 2004, Tokyo, Kôdansha.
- Shinchôkokugo jiten*, 1995, Tokyo, Shinchôsha.

Jean BAZANTAY, Université de Bordeaux 3

À propos de *mono* en japonais : considérations sémantico-référentielles dans une approche contrastive avec le mot *chose*

Abstract–. Although it belongs to the fundamental Japanese lexicon, the noun *mono* (thing) and its denotative use has been little studied in contrast with the great amount of research on its grammaticalized uses. On the basis of observation of its referents from a corpus of more than 300 occurrences, we will focus here on its semantico-referential characteristics in a contrastive approach with the French word *chose* analysed by Kleiber (1987, 1994). This approach will enable us to identify some fundamental semantic features, similarities and differences with the word *chose* and also to better understand certain constraints of usage. We will see finally that in a certain number of apparently denotative uses, the meaning is actually brought up by the verbal predicate and *mono* is finally only a discrete physical support. This requalification of certain marginal usages in syntagmatic components will lead us to a better definition of its prototypic referent.

Keywords–. *mono*, nominal reference, formal noun, lexical semantics, verbal valency

Résumé–. Bien qu'appartenant au lexique fondamental du japonais, le nom *mono* (chose) et ses emplois dénotatifs ont été peu étudiés au regard des nombreux travaux dont ses emplois grammaticalisés ont fait l'objet. Sur la base de l'observation de ses référents à partir d'un corpus de plus de 300 occurrences, nous nous pencherons ici sur ses caractéristiques sémantico-référentielles dans une approche contrastive avec les travaux de Kleiber (1987, 1994) sur le mot *chose*. Cette démarche nous permettra d'identifier quelques uns de ses traits sémantiques fondamentaux, ses similitudes et différences avec le mot *chose* et aussi de mieux comprendre certaines contraintes d'utilisation.

Nous verrons enfin que dans certains emplois « nus » apparemment dénotatifs, *mono* est en fait actualisé par le prédicat verbal pour ne jouer finalement qu'un rôle de support physique discret. Cette requalification de certains emplois marginaux en constituants syntagmatiques nous conduira à une meilleure définition de son référent prototypique.

Mots-clés–. *mono*, référence nominale, nom formel, sémantique lexicale, valence verbale